

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 10 décembre 2025, a été adopté le règlement numéro 253-2025-1 « modifiant le règlement numéro 253-2025 constituant le Comité administratif de la Municipalité Régionale de comté de Matawinie et définissant la délégation de ses compétences ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 12^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière